



ÉLECTIONS CSE du 23.11 au 04.12.2018: Choisir sa représentation pour exprimer « les raisons de la colère » !

C'est parce que les ordonnances Macron réduisent considérablement le champ d'action de vos représentant-es que les élections à venir (celles du Comité Social Economique) revêtent une importance toute particulière.

Souhaitons-nous voir cette instance réduite à sa plus simple expression se faire le porte-parole de vos difficultés professionnelles ou juste devenir une énième agence de voyages ?

EN PREAMBULE, ET POUR MIEUX COMPRENDRE, VOS CONDITIONS DE TRAVAIL SONT AVANT TOUT LE REFLET :

→ Des accords signés par des organisations syndicales avec les directions locales et/ou nationales sachant que **Sud-Solidaires** refuse et refusera toujours de signer un accord qui détruit ou diminue les conquits sociaux des collègues.

→ Des actions concrètes menées sur le terrain par ces mêmes représentant-es pour défendre vos droits et porter vos revendications.

Aussi, avant d'évoquer les perspectives relatives au CSE en devenir, nous vous proposons un retour sur le mandat écoulé (Octobre 2015-Novembre 2018).

1/ S'AGISSANT DES ACCORDS LES PLUS PREGNANTS :

Quand **Sud-Solidaires** signe :

→ Accord local Intéressement (06-2017) : **Sud-Solidaires a obtenu un 4^{ème} critère permettant un supplément d'intéressement dès que le résultat net comptable dépasse 70 millions d'euros. L'intéressement 2017 est le plus important jamais versé dans l'histoire de la CEAPC.**

→ Accord télétravail (05-2018) : **Sud-Solidaires s'est engagé et a signé l'accord.**

*Même si l'accord exclut de fait certains métiers (les commerciaux entre autres), **Sud-Solidaires** a signé afin de répondre à une attente forte des salarié-es. Au fur et à mesure, des extensions à d'autres métiers se font jour.*

Quand **Sud-Solidaires** refuse de signer :

→ Accord national sur les Classifications (09-2016) : **Sud-Solidaires a refusé de signer cet accord !** Si vous considérez que l'accord classifications qui individualise à outrance la relation au travail, qui institutionnalise le « **à travail égal, classifications différentes et salaires à la tête du client** » est un bon accord, alors ne votez pas **Sud-Solidaires** !

Selon les signataires (Su-Unsa, Cgc, Cfdt, Cftc et Fo), le principal avantage de cet accord était de

pouvoir évoluer professionnellement dans un même métier sans avoir à changer d'emploi.

Résultat : en 2017, seuls **0,37 %** des salarié-es en ont été bénéficiaires (dont certains des signataires) soit **99,63 %** des salarié-es exclu-es du dispositif !

→ Accord groupe GPEC 12-2017 (Su-Unsa, Cgc, Cfdt) : **Sud-Solidaires s'est indigné de cet accord !**

Si vous considérez l'accord Groupe GPEC 2ème édition (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des

Compétences) comme un bon accord, celui-là même qui érige en principe la destruction de 4000 emplois et la disparition de 400 agences

Caisse d'Épargne tout en prônant l'« agilité »... alors ne votez pas **Sud-Solidaires** !

2/ S'AGISSANT DES ACTIONS MENEES PAR SUD-SOLIDAIRES SUR LE TERRAIN :

C'est votre syndicat qui a combattu les lois travail et les ordonnances Macron qui ont déstructuré la relation au travail au seul profit du capital. C'est **Sud-Solidaires** qui a déclenché les 2 droits d'alerte menés en CEAPC ces 3 dernières années et qui sollicite régulièrement l'inspection et la médecine du travail quand nos conditions de travail se détériorent au-delà du raisonnable et/ou lorsque vos droits, dont les plus élémentaires, sont bafoués.

3/ LES PERSPECTIVES 2018-2021 EN QUELQUES MOTS :

Sous la seule autorité productiviste de la maison mère (BPCE), les salarié-es sont :

→ **Sous pression commerciale accrue** (actions commerciales, challenges, sprints à gogo) : le « *travailler plus pour gagner moins* ».

→ **Sous pression des destructions d'emploi** tous services confondus, du pilotage à la culotte, infantilisant et culpabilisant conduisant à des dérapages intolérables et à la perte de sens de son travail.

→ **Sous pression pour « pisser » toujours plus de résultat** et voir les Caisses d'Épargne se faire pomper leurs fonds propres pour gonfler ceux de sa filiale Natixis qui cote moins de 5 euros (19,55 € en Novembre 2006) et ce, au seul profit des décideurs et initiés (souvent les mêmes).

4/ COMMENT SE PREMUNIR SI CE N'EST PAR LE CHOIX DE LA REPRESENTATION SALARIALE ?

Un incontournable à cela, *décider de sortir de l'isolement en témoignant*. Oser contacter vos représentant-es est essentiel pour porter vos témoignages en étant assuré d'un principe tout aussi fondamental qu'élémentaire : la confidentialité.

Le nombre de mises à pied allant jusqu'au licenciement explosant littéralement, comment agir en votre nom si vous restez dans l'isolement ?

Le « *diviser et isoler pour mieux régner* » est devenu la règle d'un management toujours plus intrusif. En

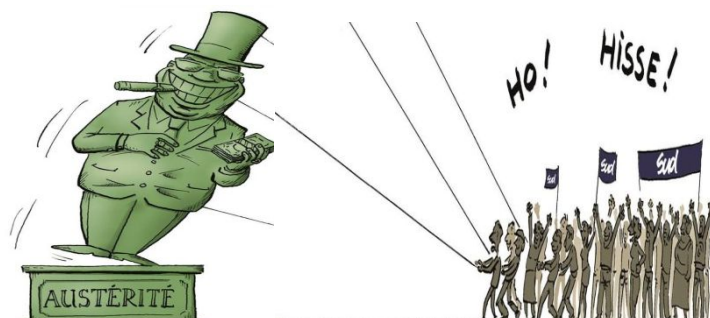
lieu et place de la présomption d'innocence, c'est la présomption de culpabilité qui fait foi en Caisse d'Épargne, scénarisée par des patrons qui sont tout à la fois juge et partie.

Les valeurs et le courage des militant-es **Sud-Solidaires** sont le gage d'une représentation à la hauteur des attentes et des enjeux qui se profilent.

Au « **diviser pour mieux régner** », nous pouvons répondre « **Solidaires et combatifs** ».

POUR LA DÉFENSE DE NOS DROITS, DE NOS INTÉRÊTS :

VOTONS ET FAISONS VOTER POUR *Sud-Solidaires* !



Bordeaux, le 20/11/2018. Le bureau **Sud-Solidaires** BPCE : G. BREUILLAT, O. CASTEX, J-Ph De BORTOLI, C. DECHÂTRE-BONNARD, A. DUHART, H. FEUGA, B. JOLLY, F. MONMARIN et N. PAITREULT